

CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME HERTZ HORIZONS EN VIGUEUR AU 18 JANVIER 2024

Les présentes conditions du programme Hertz Horizons s'appliquent à toute adhésion effectuée à compter du 18 janvier 2024.

Le programme Hertz Horizons est réservé aux résidents français : métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane.

L'adhésion au Programme Hertz Horizons permet de bénéficier d'avantages et de services sur les locations de voitures.

I. AVANTAGES TARIFAIRES en FRANCE

Des tarifs préférentiels détaillés ci-dessous seront octroyés au bénéficiaire du programme Hertz Horizons dans les agences Hertz en France métropolitaine (hors Corse) et dans les agences de Guadeloupe, Martinique et Guyane sous réserve de disponibilité du véhicule demandé.

Le bénéficiaire du programme Hertz Horizons doit être le conducteur principal du véhicule.

Pour les voitures de tourisme en France continentale (Hors Corse) :

15% de remise sur les tarifs publics Hertz et 20% pendant les périodes promotionnelles proposées par Hertz pour un maximum de 27 jours.

- Voitures **électriques** :

- 20% de remise

- Voitures **thermiques**

- 15% de remise sur les tarifs publics Hertz et 20% pendant les périodes promotionnelles proposées par Hertz.

Pour les voitures de tourisme en Guadeloupe, Martinique et Guyane

- 15% de remise sur les tarifs publics Hertz pour un maximum de 27 jours.

Pour bénéficier de la remise, le CDP doit être renseigné dans le champ dédié à cet effet lors de la réservation.

II. AVANTAGES TARIFAIRES à L'ETRANGER

Pour les voitures de tourisme

10 % de remise sur les réservations des forfaits Hertz publics jour, week-end et semaine. La remise s'applique exclusivement lors de la réservation à partir de la France. Aucune remise en cas de prise du véhicule directement sur place à l'étranger sans réservation préalable. Pays concernés : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, Canada, Danemark, Finlande, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, USA.

Pour bénéficier de la remise, le CDP doit être renseigné dans le champ dédié à cet effet lors de la réservation.

III. AVANTAGES SERVICES en FRANCE CONTINENTALE

Les avantages ci-dessous sont cumulables et offerts UNIQUEMENT pour les locations de voitures de tourisme en France métropolitaine (hors Corse et hors Guadeloupe, Martinique, Guyane).

Siège bébé/enfant :

Jusqu'à 2 sièges bébé (enfant de 9 mois à 3 ans) ou 2 rehausseurs (enfant de 3 à 10 ans) sont offerts à la location en précisant la demande de sièges enfants lors de la réservation du véhicule au moins 48H à l'avance. Sous réserve de disponibilité des sièges dans l'agence choisie.

Pour information, tarif de l'option siège bébé/enfant au 18 janvier 2024 : 46,20€ TTC par siège.

Supplément jeune conducteur :

Offert pour les locations en métropole (hors Corse). Se renseigner auprès de la centrale de réservation téléphonique (0 825 861 861, 0,18€TTC/min) ou auprès de l'agence de prise du véhicule pour les tarifs en Guadeloupe, Martinique, Guyane.

Pour information, tarif du supplément jeune conducteur (moins de 25 ans) en France métropolitaine au 18 janvier 2024 : 41,99 € TTC par jour avec un maximum facturé de 503,99€ TTC.

Conducteur additionnel :

Option gratuite dans la limite d'une gratuité par contrat. Pour information, tarif de l'option conducteur additionnel au 18 janvier 2024 : 13€ par jour TTC avec un maximum de 129,6 € TTC facturé.

IV. DES OFFRES PROMOTIONNELLES EXCLUSIVES

Si le client a accepté de recevoir des offres promotionnelles, il recevra, sur l'adresse email communiquée lors de son adhésion au programme Hertz Horizons des offres promotionnelles Hertz. Il pourra se désinscrire de ces envois à réception de chaque communication.

V. ACCES AU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ GOLD PLUS REWARDS

Lors de son adhésion au programme Hertz Horizons, le client peut adhérer gratuitement au programme de fidélité de Hertz Gold Plus Rewards. Pour en bénéficier, le client devra fournir son adresse e-mail complète et valide lors de son adhésion au programme Hertz Horizons. Un e-mail lui sera ensuite envoyé avec un lien internet lui permettant de s'inscrire gratuitement au programme Gold Plus Rewards et de bénéficier ainsi de tous les avantages suivants :

- Comptoirs prioritaires dans plus de 4000 agences dans le monde
- Points de fidélité Gold Plus Rewards cumulables dans les agences Hertz participantes en Europe et dans le reste du monde. Ces points sont échangeables contre des jours gratuits de locations Hertz : description du programme sur [hertz.fr](https://www.hertz.fr), rubrique « Fidélité »

VI. CONDITIONS D'ADHESION AU PROGRAMME HERTZ HORIZONS

Le membre Hertz Horizons doit avoir son domicile principal en France métropolitaine ou en Guadeloupe, Martinique, Guyane. Il doit être habilité à la conduite d'un véhicule, conformément aux Conditions Générales de Location et aux règles de qualification Hertz ou franchisés Hertz en vigueur (âge, permis de conduire et moyens de paiement acceptés suivant la catégorie du véhicule loué).

L'adhésion au programme Hertz Horizons implique de communiquer toutes les informations demandées et peut se faire :

- En agence Hertz
- En ligne sur hertz.fr/horizons

Après finalisation par le client de son adhésion, Hertz adresse un accusé de réception par voie électronique à l'adresse email du client avec son code membre CDP Hertz Horizons confirmant son adhésion au programme Hertz Horizons.

L'adhésion au programme Hertz Horizons est payante et valable pendant 1 an : 69 € TTC pour 1 an.

Renouvellement de l'adhésion sur décision du membre Hertz Horizons : 49 € TTC pour 1 an.

Son règlement peut être effectué :

- Par carte bancaire : sur hertz.fr/horizons ou au comptoir de l'agence.
- Directement au comptoir lors d'une location ou auprès de la centrale de réservation téléphonique Hertz (0 825 861 861, 0.18€ TTC/min). L'adhésion au programme Hertz Horizons peut alors être facturée sur le contrat de location souscrit par le client.

Hertz se réserve le droit de refuser l'adhésion au programme Hertz Horizons en cas d'inexactitude ou d'insuffisance des informations fournies. Dans ce cas, Hertz procédera au remboursement de la cotisation éventuellement versée. Hertz peut mettre fin au droit du membre Hertz Horizons de bénéficier du Programme Hertz Horizons en cas d'inexécution par le membre Hertz Horizons des obligations résultant de tout contrat conclu par ce dernier avec Hertz. Cette décision de Hertz donnera lieu au remboursement de la dernière cotisation si le membre Hertz Horizons n'a pas encore bénéficié du programme Hertz Horizons depuis son adhésion. Si le membre Hertz Horizons a commencé à bénéficier des avantages du programme Hertz Horizons, la cotisation annuelle reste due dans son intégralité et ne pourra donner lieu à un remboursement partiel.

VII. CONDITIONS DU PROGRAMME HERTZ HORIZONS

Pour bénéficier du programme Hertz Horizons, le CDP doit être renseigné dans le champ dédié à cet effet lors de la réservation.

Les remises et tarifs ci-dessus ne sont en aucun cas cumulables avec d'autres remises, d'autres promotions ou d'autres tarifs négociés.

L'adhésion au Programme Hertz Horizons permet de bénéficier d'avantages et de services sur les locations de voitures effectuées et terminées (véhicule restitué) avant la date d'expiration d'adhésion d'1 an.

L'adhésion au programme Hertz Horizons est valable 1 an à compter de la date d'adhésion et sera renouvelée sur décision du membre Hertz Horizons, moyennant le paiement de la cotisation annuelle applicable au moment du renouvellement. A défaut de renouvellement par le membre de son adhésion annuelle au programme Hertz Horizons, les tarifs publics (sans remise) s'appliqueront à toute location effectuée après expiration de son adhésion, pour toute réservation non prépayée avant la date d'expiration de son adhésion. Dans le cas d'une adhésion au programme Hertz Horizons renouvelée, les conditions du programme Hertz Horizons en vigueur au moment du renouvellement s'appliqueront.

Le membre Hertz Horizons a l'obligation de respecter les présentes conditions, sans exception, et ne peut en aucun cas se faire rembourser ou vendre les produits et services liés au programme Hertz Horizons.

L'adhésion au programme Hertz Horizons ne garantit pas la disponibilité d'un véhicule ou de produits additionnels Hertz.

Les locations effectuées dans le cadre du programme Hertz Horizons sont soumises aux conditions générales de location Hertz ou franchisés Hertz, en vigueur au moment de la prise en charge du véhicule et mentionnées dans

les conditions de location Hertz sur Hertz.fr.

Au départ de la location, le membre Hertz Horizons doit présenter une carte bancaire à son nom et acceptée par Hertz.

Tout litige pouvant naître entre le membre Hertz Horizons ayant contracté en qualité de commerçant et Hertz, sera de convention expresse, de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Versailles, ou de tout autre juridiction au seul choix de Hertz ou de ses franchisés et affiliés.

L'adhésion au programme Hertz Horizons implique l'acceptation, sans réserve des présentes conditions.

Les présentes conditions du programme Hertz Horizons sont modifiables par Hertz à tout moment.

VIII. DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies auprès du titulaire sont collectées par Hertz France en qualité de responsable de traitement, dont les coordonnées sont : Hertz France S.A.S. – 6 avenue Gustave Eiffel, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

La finalité du traitement mis en œuvre est de permettre l'adhésion au programme Hertz Horizons, qui consiste en un programme d'avantages incluant une offre tarifaire préférentielle pour la location de véhicule, et des services offerts durant les locations.

La base juridique du traitement est le contrat d'adhésion au programme tel que décrit dans les présentes conditions générales. Ces données sont conservées pendant 24 mois (12 mois d'adhésion et 12 mois pour permettre le renouvellement).

Les données sont destinées à Hertz France. Pour le traitement de ces données, Hertz France fait appel à son sous-traitant, la société The MIT.

Toutes les données recueillies et suffixées par un astérisque (*) sont nécessaires pour adhérer au programme. En l'absence de recueil de ces données, il ne vous sera pas possible d'adhérer au programme Hertz Horizons.

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel et la rectification des données inexacts. Vous pouvez demander l'effacement des données et la limitation du traitement, et vous pouvez également vous opposer au traitement, dans les cas et dans les limites prévues par la législation applicable.

Le groupe HERTZ a désigné un Délégué à la protection des données, qui peut être contacté par e-mail à euprivacy@hertz.com ou par courrier à : Data Protection Officer, Hertz Europe, 11 Vine Street, Uxbridge, Middlesex, UB8 1 QE, UK.

Pour ce qui concerne le présent traitement, vous pouvez exercer les droits dont vous disposez en écrivant à Hertz France S.A.S. - Cartes Hertz Horizons - Service Marketing – 6 avenue Gustave Eiffel, 78180 Montigny le Bretonneux sous réserve de justifier de votre identité en joignant une copie de votre pièce d'identité à votre demande.

Vous pouvez introduire une réclamation relative aux traitements de vos données à caractère personnel auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – www.cnil.fr – 3 place de Fontenoy 75007 Paris.